

ASSEMBLÉE NATIONALE

30 octobre 2025

PROJET DE LOI DE FINANCES POUR 2026 - (N° 1906)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N° II-168

présenté par
Mme Maud Petit

ARTICLE 49**ETAT B****Mission « Sécurités »**

Sous réserve de son traitement par les services de l'Assemblée nationale et de sa recevabilité

Modifier ainsi les autorisations d'engagement et les crédits de paiement :

(en euros)

Programmes	+	-
Police nationale	0	100 000 000
Gendarmerie nationale	100 000 000	0
Sécurité et éducation routières	0	0
Sécurité civile	0	0
TOTAUX	100 000 000	100 000 000
SOLDE	0	

EXPOSÉ SOMMAIRE

Le présent amendement vise à renforcer les moyens humains et matériels de la gendarmerie nationale, dont les missions de sécurité intérieure, de maintien de l'ordre et d'appui aux autorités locales connaissent une hausse continue de charge. Les interventions de la gendarmerie a augmenté de 25% comme l'indiquait le Général de Hubert Bonneau, Directeur Général de la Gendarmerie

nationale, lors de son audition devant la commission de La Défense dans le cadre de l'examen du budget.

Malgré une légère hausse du programme 152 "Gendarmerie nationale" dans le PLF 2026 (+1,5 % par rapport à 2025), cette évolution reste inférieure aux besoins opérationnels identifiés dans le rapport annuel de performance. Lors de l'audition précédemment citée, le Général Hubert Bonneau, Directeur Général de la Gendarmerie nationale, a alerté sur plusieurs points :

- La diminution des effectifs : ils sont aujourd'hui légèrement inférieurs à ceux de 2007 alors que la population a augmenté de 3 millions d'habitants dans le même temps
- Le manque de matériel : il estime qu'il y a un déficit de 10.000 véhicules dans la gendarmerie
- La vétusté de certains équipements : certains hélicoptères ont été mis en service il y a plus de 40 ans et près de 30% de véhicules ont plus de 10 ans.

Cette revalorisation de 100 millions d'euros permettra donc de moderniser et développer le parc automobile, d'accélérer la rénovation des casernements et logements domaniaux, dont une part importante est jugée vétuste.

Cette mesure s'inscrit dans la continuité de la politique de renforcement de la présence territoriale de la gendarmerie, essentielle pour la sécurité du quotidien et la cohésion nationale.

Cet amendement abonde de 100 millions d'euros en autorisations d'engagement et en crédits de paiement l'action 04 « Commandement, ressources humaines, et logistique » du programme 152 « Gendarmerie nationale » ;

Il prélève, pour respecter les règles de recevabilité budgétaire, 100 millions d'euros sur l'action 12 « Préparation et interventions spécialisées des moyens nationaux » du programme 161 "Sécurité civile".